

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 57 (1965)
Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

57^e année

Février

N° 2

La main-d'œuvre étrangère et l'accord italo-suisse sur l'immigration

Au cours de la session du 13 janvier 1965 de la Commission syndicale suisse, Ernest Wüthrich, vice-président de l'Union syndicale suisse et président central de la FOMH, présenta un vaste exposé sur le problème de la main-d'œuvre étrangère, en relation avec le projet d'accord sur l'immigration entre la Suisse et l'Italie.

Au cours de son intervention, il rafraîchit les mémoires défaillantes de ceux qui, sous prétexte de répartir équitablement les responsabilités, écrivent maintenant que l'Union syndicale suisse n'a rien fait pour freiner l'afflux toujours plus grand de la main-d'œuvre étrangère. Or, depuis des années, les différents organes de l'USS, de la base au sommet, multiplient les mises en garde. Les mandataires de l'USS à la Commission fédérale de l'emploi ont proposé à plusieurs reprises de refréner l'appel excessif des employeurs à la main-d'œuvre et proposé même de prévoir un plafond.

L'action de l'USS

Ernest Wüthrich a pêché ce texte significatif tiré d'une résolution votée à l'unanimité par la Commission syndicale suisse au début de 1956:

« Le rapport de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, publié dans la *Vie économique* d'octobre 1955, signalait 271 149 travailleurs étrangers soumis au contrôle à la mi-août, dont 160 269 hommes et 110 880 femmes. Si l'on ajoute à ce nombre considérable quelque 84 000 personnes qui bénéficiaient du permis d'établissement, on arrive au total inquiétant d'environ 335 000 travailleurs étrangers occupés dans notre pays à cette période de pointe. C'est là une proportion que l'on n'enregistre dans aucun autre pays du continent.